

Image not found or type unknown



Droit de regroupement familial

Par **louk**, le **06/11/2012** à **13:08**

Bonjour,

SVP, j'aurai besoin des renseignements concernant le regroupement familial, Il est indiqué dans la loi que la personne qui va faire la demande il faudra qu'il a un séjour régulière plus de 18 mois en France. Il n'est pas précisé si 18 mois comme salarié ou quelque soit le statut. J'étais étudiant de septembre 2010 jusqu'à septembre 2012, et là je suis salarié depuis octobre 2012, est ce que j'ai le droit de faire un regroupement familial pour ma femme?

Merci bien